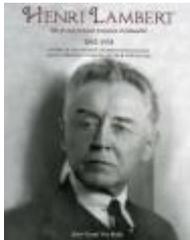


4. Réforme des échanges internationaux

La Morale et les Echanges Internationaux



« *La cause finale des phénomènes naturels, sous forme de matière passant à l'état d'Esprit, commença à s'accomplir, sur notre planète, lorsque s'y produisit le premier échange de choses ou de services. Celui-ci donna naissance, chez les deux échangeurs, à un effort d'équivalence, d'équité, de justice. Force naturelle, mais supérieure, évoluée de l'énergie, cet effort fut sur notre Terre, la première "force morale". Le premier échange y fut le premier "phénomène moral" »*

Henri Lambert

Principes de la morale des échanges internationaux

Au début de la guerre Henri Lambert se réfugie en Hollande puis passe en Angleterre où il rencontre les mouvements pacifistes anglais. Avec Arnold Lupton (1846-1930) - ancien professeur de l'université de Leeds, il écrit un projet de traité de paix. Car pour Henri Lambert, être libre-échangiste génère automatiquement le pacifisme. Il sera un militant intransigent et de l'un et de l'autre. Pour cette double cause, il ne ménage pas sa peine en vue de diffuser ses idées parmi les belligérants. Ainsi durant l'automne 1915, période particulièrement féconde pour ses réflexions, il achève la rédaction d'un article d'une trentaine de pages sur « la Morale et les échanges Internationaux ». Il y établit notamment que :

- les droits économiques sont, pour les peuples comme pour les individus, les droits naturels primordiaux,
- la liberté économique est la liberté fondamentale,
- la justice et la moralité économiques sont la justice et la moralité fondamentale,
- la coopération économique des peuples est le principe fondamental de la morale internationale.

En effet, selon lui « *Les intérêts économiques des hommes sont leurs intérêts primordiaux. Leurs relations économiques sont leurs relations fondamentales. Il en est ainsi dans la vie des individus et des groupements au sein des collectivités nationales. Il en est ainsi également dans la vie des nations au sein de la société internationale. L'économie est nécessairement à la base de toutes les politiques. La politique économique nationale est la politique nationale fondamentale »*.

«... *il s'agit (donc) d'opérer le difficile passage de la civilisation militaire à la civilisation économique et pacifique.*

La première se caractérise par :

1. *l'agrandissement des états par la conquête, la fédération par la force, la centralisation par l'autorité du « pouvoir »;*

2. *l'enrichissement, le progrès et l'unité des nations sous le système pacifique du libre-échange appliqué aux relations économiques intra-nationales et,*
3. *le système-guerrier de la « balance du commerce » et du protectionnisme appliqué aux relations économiques internationales ;*
4. *l'ordre entre les nations entretenu tant bien que mal par l'hégémonie ou par l'« équilibre des puissances »,*

La civilisation économique devra se caractériser par :

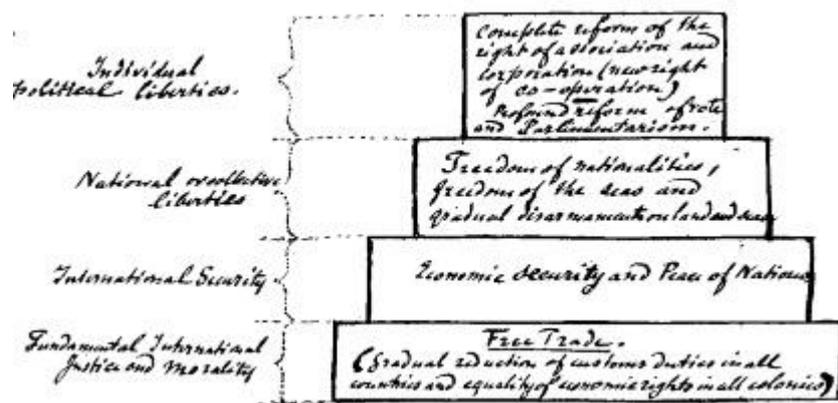
1. *l'enrichissement et le progrès général des peuples sous le système pacifique et pacifiste du libre-échange appliqué tant aux relations internationales que nationales;*
2. *le fractionnement graduel volontaire des grands états, la décentralisation politique et l'autonomie gouvernementale de leurs nationalités constituantes, selon les affinités et aspirations ethniques, éthiques, politiques ou simplement régionales ;*
3. *l'interpénétration croissante et le croisement des peuples, la fusion des tempéraments; des caractères (favorisés par la réduction des unités politiques et l'association économique de ces unités réduites);*
4. *l'ordre international assuré par la solidarité des intérêts et l'unité des aspirations morales : par l'association coopérative des peuples dans les domaines matériel, intellectuel et moral ».*

La pyramide des libertés



Le 18 septembre 1916 il part pour les États-Unis où il rencontre dans les milieux pacifistes David Starr Jordan ancien dirigeant de l'American Peace Society (1910-1914) qui l'introduira, dès novembre 1916, auprès de l'éminence grise du président Wilson, le colonel House. Entre les deux hommes le courant passe. Il s'ensuit des rencontres et de nombreux échanges de lettres, au point qu'on peut écrire que la proclamation des 14 points du président Wilson du 8 janvier 1918 fut influencée par cette véritable sympathie sinon amitié entre les deux hommes. Dans une lettre datée du 12 mars 1917 à l'attention du Colonel House, Henri Lambert y explique sa conception de la liberté et de la paix.

I would like to be allowed, dear Colonel House, to draw your special attention on what appears to me to be a very important factor in the European problem-namely, that freedom of nationalities and freedom of the seas cannot intervene as causes of peace that they can only be consequences of it. Diverse important considerations make it impossible in practical policy, when dealing with the peace problem, to neglect or to be silent on these two very important questions. Nevertheless, they are not fundamental questions, they are not elements of the problem to be used for the « foundations » of the edifice of a reconstructed peaceful civilization. This edifice must, I think, be figured like this ». The liberties (national and individual) can be preserved only if resting on security. This is what Sir Edward Grey in 1915 meant when he said that Great Britain was ready to discuss the question of « freedom of the seas » but that the condition making this freedom possible had first to be established. Fundamental security is economic security.



| Hiérarchie des libertés selon Henri Lambert | |
|---|---|
| <i>Individual political liberties</i> | Complete reform of the right of association and corporation (new right of co-operation) Proun reform of vote and Parliamentarism |
| <i>National and collective liberties</i> | Freedom of nationalities, freedom of the seas and gradual disarmaments on land and seas |
| <i>International Security</i> | Economic security and peace of Nations |
| <i>Fundamental International Justice and morality</i> | <u>Free Trade</u> (Gradual reduction of customs duties in all countries and equality of economic rights in all colonies) |

A la manière de Maslow qui 30 ans plus tard présentait sa hiérarchie des besoins, il présente ici, sa hiérarchie des libertés. La liberté politique individuelle n'est possible s'il n'y a pas de liberté des nations, celle-ci requérant au préalable un contexte international sûr, lui-même dépendant du libre-échange. On notera également qu'en 1915, dans son article écrit avec Lupton sur "la Morale et les Echanges Internationaux", il avait déjà saisi la hiérarchie des besoins bien avant que Maslow ne la formalise. Cette hiérarchie des besoins, Henri Lambert la décline en une hiérarchie des libertés.

«Toute politique doit s'inspirer de la morale, et la morale ne peut, elle-même, se passer du fondement économique. Le romantisme des idées et des moeurs engendre une politique romantique. Une politique positive ne peut procéder que des principes de la morale positive. Ceux-ci dérivent de la nature des choses, c'est-à-dire de l'interprétation rationnelle des phénomènes moraux naturels.

La morale positive est une morale naturelle. Or, la morale naturelle primordiale, c'est celle qui se manifeste dans les relations économiques des hommes, dont résulte la satisfaction de leurs besoins physiologiques et vitaux, car l'esprit de l'homme n'est libre, ses facultés intellectuelles et ses aspirations supérieures ne pourront s'épanouir que pour autant que ces besoins aient d'abord reçu satisfaction. La « morale économique » apparaît comme fondamentale pour toutes les activités et relations: individuelles, sociales, nationales, internationales ».

Dans un article « *La Cause et la Solution Economiques de la Crise Européenne* » publié en janvier 1915, il précise sa pensée. Pour lui les causes profondes sont au-delà des facteurs psychologiques nationaux qui jouèrent certes un rôle incontestable, mais sont insuffisants. La paix générale et permanente dont tout le monde aspire sera établie sur la Justice et non sur les armes. Cette justice vraie dans les rapports internationaux est constituée fondamentalement par une politique favorable au développement économique de toutes les nations, sans exclusions. Ainsi, «*L'accroissement du bien-être matériel des peuples étant la condition et le moyen mêmes de leur avancement dans l'ordre intellectuel et moral – la civilisation pourrait-elle être le produit de la misère ? – leur droit de se développer économiquement, dans une mesure pleinement correspondante aux richesses de leur sol et à leur capacité d'efforts utiles, est un droit naturel intangible: un droit divin. Or, le développement économique d'une nation est inséparable de la pratique de plus en plus étendue de ses échanges avec les autres nations. L'échange apparaît ainsi comme le fait et le droit essentiels dans les rapports internationaux. Toute entrave politique aux échanges est une atteinte au droit international. La liberté des échanges sera la manifestation tangible et le criterium certain d'un état de justice vraie dans les rapports 'entre les peuples. Faute de quoi, le droit international – et le pacifisme, qui s'en réclame – continueront à manquer d'un fondement réaliste et solide. La Paix sera assurée par le Droit lorsque les nations connaîtront et pratiqueront le vrai droit international, caractérisé par la liberté du commerce et susceptible ainsi d'être reconnu par toutes parce que respectueux des intérêts primordiaux de toutes. En attendant que le droit international et la justice internationale ne fassent qu'un, l'humanité continuera à ne connaître que des périodes de paix plus ou moins précaire, dépendant nécessairement de la volonté et des intérêts des nations qui posséderont la Force* »